ÉCOLES MATERNELLES



La nouvelle organisation du temps scolaire

Le mercredi : POUR TOUTES LES ECOLES

Le mercredi matin sera un temps scolaire pour tous les élèves :

7 h 30 / 8 h 20 Garderie gratuite (uniquement pour les familles qui travaillent)
8 h 20 / 11 h 30 Accueil par les enseignants et temps scolaire
11 h 30 / 12 h 30 Garderie gratuite (inscriptions la semaine de la rentrée)

La Ville de Périgueux met en place une **garderie gratuite** pour les familles qui ne pourront pas récupérer leurs enfants à 11 h 30. Cet accueil sera assuré par le personnel municipal.

Pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de Borie Bru, un système de navette au départ de chaque école sera mis en place à partir de 11 h 30.
Les enfants pourront ainsi prendre leurs repas à Borie Bru et passer l'après-midi sur le site de l'accueil de loisirs. Cette prestation sera facturée par l'AOL. Il est impératif de s'inscrire avant la rentrée au service Relation à l'usager, à l'accueil de la mairie, pour effectuer une réservation.

Les autres jours

La Ville de Périgueux proposera 45 minutes d'ateliers périscolaires de 13 h 30 à 14 h 15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le comité de pilotage et notamment les enseignants ont souhaité qu'une activité prédominante soit reprise deux fois par semaine afin de maintenir un cadre sécurisant pour les enfants de maternelle.
- les élèves de grande section sont concernés dès la rentrée par les ateliers
- les élèves de moyenne section pourront au choix, dès janvier, soit participer à un atelier, soit bénéficier d'un temps de repos
- les enfants de petite section garderont un temps de repos toute l'année afin de respecter leur rythme

Pour les enfants qui prennent leur repas en dehors de l'école, le retour pourra s'effectuer :
- soit à 13 h 30 pour l'atelier ou le temps de repos
- soit à 14 h 15 pour ceux qui ne souhaitent pas participer aux ateliers, il s'agira alors d'un retour au temps scolaire obligatoire

7 h 30 / 8 h 20
Garderie gratuite (inscriptions sur place la matin uniquement pour les familles qui travaillent)
8 h 20 / 11 h 30
Accueil par les enseignants + temps scolaire
11 h 30 / 13 h 20
Pause méridienne : repas + temps calme (inscriptions avant la rentrée à la mairie de Périgueux)
13 h 20 / 14 h 15
Ateliers périscolaires ou temps de repos (inscriptions la semaine de la rentrée)
14 h 15 / 16 h 30
Accueil par les enseignants + temps scolaire
16 h 30 / 18 h 30
Accueil de loisirs payant AOL (inscriptions avant la rentrée à la mairie de Périgueux)



Renseignements : service Education, enfance et jeunesse
Hôtel de Ville - 23, rue du Président-Wilson 24000 Périgueux
tél : 05 53 02 82 00

Les ateliers périscolaires

Ces ateliers ne sont pas obligatoires et sont gratuits. La Ville de Périgueux a souhaité proposer un programme en accord avec les besoins de la tranche d'âge de l'enfant, notamment en terme de calme.
Les activités proposées concerneront les domaines suivants :

- pratique de jeux de société animée par des ludothécaires
- activités autour des livres
- découverte de la musique et des arts plastiques
- ateliers autour de l'environnement
- contes et les comptines
- chant

Ces ateliers feront l'objet d'un accompagnement important permettant de mettre en œuvre des conditions optimales de déroulement (pédagogie, sécurité etc.). L'objectif est de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un apport de qualité.
Chaque groupe sera accompagné par un professionnel de l'activité et un professionnel de l'animation.

Les modalités d'inscription

L'inscription se fera au cours de la semaine de rentrée scolaire. Une fiche d'inscription sera donnée le premier jour. Elle comprendra :
- la présentation du programme proposé dans l'école de votre enfant
- l'inscription aux ateliers pour le premier cycle de 12 séances
- les règles de vie des ateliers que vous devrez signer pour accord
- une partie à remplir relative aux renseignements médicaux et courants
- les autorisations d'intervention d'urgence et de sortie

Vous devrez fournir en complément une attestation d'assurance extra-scolaire.

La semaine de la rentrée du 3 au 6 septembre

Pendant cette première semaine, les ateliers périscolaires seront remplacés par un accueil gratuit afin de permettre à chaque enfant et sa famille d'effectuer les démarches pour s'inscrire.
Celles-ci se feront par l'intermédiaire du cahier de liaison. Cependant, une permanence sera assurée dans l'école de votre enfant afin de faciliter vos démarches. Cette période vous permettra également d'inscrire votre enfant aux services suivants :
- accueils de loisirs du soir et du mercredi et restauration scolaire (à faire avant la rentrée auprès du service relation à l'usager de la mairie de Périgueux)
- garderie du matin : inscription sur place (réservée en priorité aux parents qui travaillent)

A l'issue de cette période, les ateliers périscolaires débuteront la semaine du 9 au 13 septembre.

En raison des travaux à l'école élémentaire de la Cité, les élèves de CP de l'école élémentaire de la Cité seront accueillis dans la nouvelle école maternelle et suivront le rythme des ateliers périscolaires proposés aux maternelles.



Renseignements : service Education, enfance et jeunesse
Hôtel de Ville - 23, rue du Président-Wilson 24000 Périgueux
tél : 05 53 02 82 00